

Cadre de Mémoire Technique

(4 pages maximum hors Annexe n°1)

Recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement des zones administrative & Greffe et Construction de parloirs à la Maison d'Arrêt de Nîmes (30)

Rappel des critères d'attribution

Prix des prestations : 40 points

Mémoire technique : 30 points

Documents de références : 10 points

Clauses sociales : 10 points

Clauses environnementales : 10 points

I- Mémoire technique (30 points)

a) Organisation projetée *des membres de l'équipe envisagée spécifiquement pour répondre à ce projet* (compétences minimales souhaitées par le maître d'ouvrage : structure, CFo/CFa, CVC)

b) Compréhension du projet (spécificité du site, maintien du service, coactivité avec le fonctionnement du service, conditions d'accès, autre(s))

II- Documents de références (10 points)

- a) **Lister ici les exemples de livrable fournis en annexe n°1** (*compte-rendu de chantier, rendu faisabilité, CDPGF et autres à la convenance du candidat*)

- ..
- ..
- ..
- ..
- ..

III- Clauses sociales (10 points)

- a) **Clauses sociales** respect des paragraphes 1.1, 1.4 et 1.5 du CCAP et autres mesures mises en œuvre par le candidat *au sein de* sa structure (installation en zone franche, contrats aidés, stagiaires accueillis, diversité des profils recrutés, formations internes ciblées, emploi d'une entreprise d'insertion pour le nettoyage ou l'entretien extérieur ...)
Attention : il ne s'agit pas de la mise en œuvre de clauses sociales dans le cadre de la conception du projet, ni dans la consultation des entreprises ou la réalisation des travaux.
Veuillez détailler ici les actions passées et présentes de votre groupement de candidature concernant les critères sociaux, d'égalité femmes-hommes, de diversité ... ainsi que vos engagements si vous êtes désignés lauréats.

IV- Clauses environnementales (10 points)

- a) **Clauses environnementales** action(s) menée(s) **au sein du cabinet** (Méthode d'archivage, proposition de solutions innovantes (outils numériques, bas carbone, méthodologie verte), flotte véhicule et entretien, gestion de l'énergie et autre(s) mesure(s) mise(s) en œuvre par le candidat *au sein de* sa structure
Attention : il ne s'agit pas de la mise en œuvre de clauses environnementales dans le cadre de la conception du projet, ni dans la consultation des entreprises ou la réalisation des travaux.
Veuillez détailler ici les actions passées et présentes de votre groupement de candidature concernant les critères environnementaux, ainsi que vos engagements si vous êtes désignés lauréats.